
“FORUM” : OMS

“QUESTION” : gestion des déchets sanitaire liés aux activités de la santé

“SOU MIS PAR” : La Suisse

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 77/161 du 14 décembre 2022, intitulée “Promouvoir l’adoption d’initiatives zéro déchet pour appliquer le Programme de développement durable à l’horizon 2030” (30 mars journée zéro déchet), 76/202 du 17 décembre 2021, intitulée “Promouvoir des modes consommation et de production durables pour réaliser le programme de développement durable à l’horizon 2030, en faisant fond sur, Action 21”

Reconnaissant la menace croissante que représentent les déchets sanitaires pour la santé publique et l'environnement, en particulier dans le contexte de pandémies mondiales, *telles que la Conférence Mondiale sur la Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé en 2020,*

Saluant les initiatives précédentes visant à aborder les problèmes liés à la gestion des déchets médicaux, *comme la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement en 2019,*

Rappelant les engagements pris lors de conférences précédentes pour promouvoir des pratiques durables dans le secteur de la santé, *comme la Conférence Internationale sur la Durabilité dans le Domaine Médical en 2018,*

Conscient des risques sanitaires liés à une mauvaise gestion des déchets médicaux, notamment la propagation de maladies infectieuses, *telles que discutées à la Conférence sur la Prévention des Infections Nosocomiales en 2017,*

Exprimant sa gratitude envers les professionnels de la santé et les autorités locales qui travaillent à la gestion responsable des déchets sanitaires, *comme souligné lors de la Réunion Annuelle de l'Organisation Mondiale de la Santé en 2021,*

1. *Encourage* tous les États membres à mettre en œuvre des protocoles de gestion des déchets sanitaires respectueux de l'environnement, incluant la réduction à la source, le tri sélectif, et le recyclage des matériaux appropriés ;
2. *Soutient* la création de programmes de sensibilisation et de formation destinés aux professionnels de la santé, aux patients, et au grand public, visant à promouvoir des pratiques responsables de gestion des déchets sanitaires ;

3. *Appelle* à la mise en place d'un réseau de coopération internationale pour partager les meilleures pratiques, les technologies avancées de traitement des déchets médicaux, et les ressources financières nécessaires à une gestion efficace ;
4. *Encourage* les pays développés, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales à fournir un soutien financier et technique aux pays en développement pour renforcer leurs capacités de gestion des déchets sanitaires ;
5. *Propose* la création d'un fonds mondial dédié à la gestion des déchets sanitaires, alimenté par des contributions volontaires des pays développés et d'autres partenaires, afin d'assurer un financement durable et équitable pour les initiatives de gestion des déchets médicaux dans les pays en développement ;
6. *Propose* le soutien et la promotion de la recherche sur des technologies innovantes de traitement des déchets sanitaires, telles que les méthodes de stérilisation avancées et les dispositifs de gestion des déchets à faible impact environnemental ;
7. *Demande* la mise en place d'un comité international chargé d'élaborer des normes et des lignes directrices internationales pour la gestion des déchets médicaux, afin d'assurer une harmonisation des pratiques à l'échelle mondiale ;
8. *Encourage* la recherche et le développement de matériaux bio-dégradables pour les articles médicaux à usage unique, afin de réduire l'impact environnemental des déchets médicaux.